



# S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National  
des Enseignements de Second degré  
AIN LOIRE RHONE**



## Editorial

*« Les jeunes dans la galère  
Les vieux dans la misère  
Y'en a assez, assez,  
Assez d cette société  
Qui n'offre que le chômage et la précarité »*

Ces slogans, nous les avons entendus et repris dans les manifestations contre la loi Khomri, et dans notre manifestation intersyndicale du 10 mars 2106 pour nos pensions.

Car ils illustrent parfaitement notre situation d'aujourd'hui : pour les retraité(e)s, des pensions gelées, des dépenses de santé qui augmentent du fait du déremboursement des médicaments et de l'austérité imposée aux collectivités publiques, qui amènent à restreindre les financements sociaux et à encourager les assurances privées, en mettant fin au principe de solidarité intergénérationnelle.

Pour les jeunes, une précarité renforcée par la loi Khomri, bien que le gouvernement ait lâché du lest, inquiet devant un mouvement de la jeunesse, mécontente des promesses non tenues du gouvernement Valls, Macron, Hollande.

Et pour tous les salarié(e)s, une pression forte de la hiérarchie pour travailler plus pour des salaires équivalents, et avec la loi Khomri, une facilité de licenciement pour, paraît-il, mieux embaucher ! De qui se moque-t-on ?

Et en face, un patronat qui ne lâche rien et qui s'empiffre d'argent, de primes, dans des entreprises où on bloque les salaires, et où l'on fait des plans de licenciement (Air France, Peugeot...), ou qui va placer son argent dans les paradis fiscaux avec une morgue indécente.

Mais le MEDEF en veut encore plus, en attaquant le code du travail et en criminalisant le mouvement syndical, car le grand patronat n'accepte pas les syndicats de « lutttes de classes » comme l'a déclaré M. Gattaz.

La seule chose qu'il veut, telle la Noblesse de l'Ancien Régime qui voulait garder ses privilèges face à un peuple qui réclamait des droits et la dignité, c'est préserver ses intérêts de classe, ce que Marx appelait « *les eaux glacées du calcul égoïste* ». Et ce n'est pas en adoptant le langage des patrons « *compétitivité, baisse du coût du travail augmentation des marges* » que le gouvernement, dit « socialiste », va satisfaire l'immense majorité des salarié(e)s et des jeunes.

Il faut donc résister et faire converger les luttes pour un autre projet social. Nous aussi, retraité(e)s, sommes en marche, mais pas pour le triomphe du libéralisme arrogant que défend le jeune et ambitieux Macron, mais en marche pour un projet de société fondée sur la solidarité, la justice sociale et fiscale et l'humanisme.

Alors oui, nous marcherons dans les rues, encore et encore !

**Gilbert Dumas**

**Supplément n°7**  
au bulletin académique  
N°205 – Mars 2016

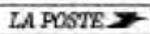


Dispensé de timbrage Lyon 88 CC



**PRESSE**

DISTRIBUE PAR



## Sommaire Numéro spécial retraités

- P.1 Editorial
- P.2 La FGR pluraliste et unitaire doit continuer
- DOSSIER :**  
**Réfugiés, migrants, sans papier**
- P.3 Remise en question du droit d'asile
- P.4 Le devoir de solidarité envers les réfugiés
- P.5 ,6 Les jeunes étrangers, première victime
- P.6 Résolution du Congrès SNES de Grenoble 2016 sur les migrants.
- P.7 Retraites ,Loi Khomri... poursuivre l'action
- P.8 Assemblées générales du SNES et de la FSU en mai et rappel du vote.

**SNES Lyon**  
16 rue d'Aguesseau  
69007 LYON

**Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu**

**Site internet : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**



**<https://www.facebook.com/SnesLyon>**



**<https://twitter.com/SnesLyon>**

## Malgré la désaffiliation de la direction du SE-UNSA la FGR Unitaire et pluraliste doit continuer !

Coup dur pour la Fédération Générale des Retraité(e)s de la Fonction publique, cette association de Retraité(e)s de la Fonction Publique qui se voit amputée de 15 000 adhérents par la seule décision du SE-UNSA en janvier 2016.

Les adhérents de la FGR-FP le sont par l'affiliation de leur syndicat ou de leur association, ou en adhérant directement. C'est une instance originale, pluraliste, qui permet à des Retraité(e)s de la Fonction publique de confronter leurs points de vue et de défendre les revendications communes.

La FGR est précieuse car elle est reconnue par les pouvoirs publics alors que la FSU ne l'est pas toujours. C'est aussi est un élément de l'arc unitaire syndical qui se réunit régulièrement au niveau national et au niveau local, et qui œuvre pour une convergence des actions revendicatives.

En désaffiliant leurs Retraité(e)s **sans leur demander leur avis**, le syndicat SE-UNSA a beaucoup affaibli la FGR : un tiers de syndiqués (**soit 15 000**) en moins, alors que depuis sa création en 1936, l'organisation a su résister à toutes les tempêtes de l'histoire. Mais **une minorité significative** de syndiqué(e)s Retraité(e)s SE-UNSA refusent la situation en adhérant en tant qu'adhérents directs FGR, ou en adhérant à l'ARFEN, nouvelle association créée pour conserver une structure collective à des Retraité(e)s du SE-UNSA. Le bilan de ces initiatives se fera régulièrement.



La FGR dans le Rhône en 2014	
<b>Total Adhérents Rhône</b>	<b>1115</b>
Dont adhérents directs	264
Dont adhérents syndiqués	<b>851</b>
• <b>Dont FSU</b>	<b>617</b>
<i>Dont adhérents SNES</i>	263

Et nationalement en 2014	
<b>Total Adhérents</b>	<b>47 368</b>
Dont adhérents directs	5 807
Dont adhérents syndiqués	<b>41 561</b>
• Dont SE-UNSA	15 063
• <b>Dont FSU</b>	<b>19 941</b>
<i>Dont adhérents SNES</i>	7642

La Commission Exécutive de la section du Rhône de la FGR a déploré la décision du SE-UNSA. Elle s'est prononcée sans ambiguïté pour la poursuite de l'existence de la FGR-FP telle qu'elle a toujours été, pluraliste et unitaire. Et malgré la réticence de certain(e)s, craignant tout à la fois la suprématie de la parole syndicale et le fait majoritaire (*puisque la FSU devient, de loin, la première composante de la FGR-FP*) alors que la FSU ne le revendique pas, soucieuse de maintenir l'unité et le pluralisme. C'est aussi l'engagement du SNES : la publication du 8 pages, consacré à la crise de la FGR-FP et à nos propositions, le confirme.

La Régionale Rhône Alpes de la FGR-FP s'est tenue à Annecy le 8 avril 2016. La plupart des intervenants, dont **des** adhérents du SE-UNSA, ont exprimé leur volonté de voir la FGR-FP poursuivre ses travaux et son action dans l'unité. Ce fut aussi le sens de nos interventions car nous savons que la décision du SE qui cherche à détruire un outil combatif et unitaire, est très politique. Il faudra donc que le SNES Retraité(e)s et les syndicats de la SFR FSU (*section fédérale des retraité(e)s*) adhérents, s'investissent davantage dans chaque département pour que la FGR-FP vive et conserve son efficacité.

Aussi, le congrès de la FGR-FP en juin 2016 sera déterminant pour son avenir, pour élargir aussi peut-être son ouverture à d'autres.

**Catherine Meunier et  
Marylène Cahouet**

### Remise en question du droit d'asile : Haro sur Schengen !

Une vague migratoire exceptionnelle a sérieusement enrayé le fonctionnement de l'U.E : plusieurs pays ont rétabli des contrôles à leurs frontières pour bloquer l'entrée des réfugiés. Depuis les attentats du 13 novembre, la France s'est jointe au mouvement de remise en cause du système Schengen.

Les frontières européennes ne sont pas fermées à l'immigration : 1,5 millions d'étrangers extracommunautaires ont été accueillis en 2013 dont 210 000 en France. Mais entretemps, plusieurs pays du Proche-Orient et d'Afrique ont sombré dans des guerres civiles qui ont jeté sur les routes, des millions de personnes. Dans l'impossibilité d'obtenir un visa, nombre d'entre elles franchissent illégalement les frontières européennes. Pour cela, elles doivent se cacher dans des camions, trouver des lieux d'hébergement provisoires, traverser la Méditerranée dans des conditions dramatiques.

Depuis vingt cinq ans, **l'U.E a multiplié les dispositifs pour barrer la route à l'immigration clandestine** : base de données commune pour les polices, création en 2000 d'un fichier d'empreintes digitales et lancement, en 2005, de l'agence européenne « **Frontex** » chargée de surveiller les frontières extérieures, avec un matériel de plus en plus perfectionné (*le coût de ces mesures est estimé à 11 milliards depuis quatorze ans*).

Tous ces déplacés s'installent pour l'essentiel dans leur propre pays ou dans des États limitrophes : à eux trois, le Liban, la Turquie et la Jordanie, accueillent près de **quatre millions de Syriens**. Seule une minorité tente sa chance en Europe. En théorie, **ces citoyens de pays en guerre peuvent prétendre au statut de réfugié dans l'un des États de l'U.E, mais en pratique, il leur est difficile de l'obtenir.**

Les migrants qui viennent d'Afrique, arrivent par la mer en Italie, à Malte et vers la Grèce, où arrivent aussi ceux qui empruntent la « route turque ». Ces flux se sont renforcés depuis 2011, avec notamment de nombreux migrants partis de Lybie ou de Tunisie. **Ainsi l'Italie, Malte, et la Grèce subissent une sorte de double peine : ils doivent non seulement assurer le contrôle des frontières extérieures du continent, mais de surcroît, gérer l'accueil, le logement, et les demandes de centaines de milliers de réfugiés.** Pressurée par les plans d'austérité à répétition, la Grèce peut difficilement assurer un tel rôle. Se transformer, sur ordre de Bruxelles, en « cerbère continental », constitue, pour l'un des pays les plus fragiles de l'U.E, une redoutable obligation. Ce qui ne l'empêche pas d'être régulièrement menacé par ses

« partenaires » d'une exclusion de l'espace Schengen !

En France, depuis les attentats de Paris, la France a considérablement limité ses propositions d'accueil avec une limitation du droit d'asile et l'acceptation d'à peine 5000 Syriens à condition qu'ils prouvent qu'ils ne sont pas des migrants économiques (*En 2014, seuls 712 Syriens ont bénéficié d'un visa pour la France*).

Pourtant, alors qu'elle se remettait à peine de la crise de 1929, la France a accueilli en 1938, sous la pression d'une partie des militants du Front Populaire, plus de 450 000 réfugiés espagnols (*qui hélas, furent parqués ensuite dans les camps sous le gouvernement de centre droit de Daladier en 1939*).

Quarante ans plus tard, sont accueillis 130 000 « boat people » du Sud-est asiatique, qui pourtant n'entraient pas dans le cadre fixé par la convention de Genève. Il est vrai que nous étions encore en pleine guerre froide et que la lutte contre le « communisme » « justifiait » aussi, selon certains, ce geste généreux. Cette politique fondée sur une forte participation de l'État et soutenue par les syndicats, les partis politiques de gauche et des intellectuels, a néanmoins participé à modifier le regard porté sur les réfugiés, et à légitimer leur arrivée.

À l'inverse des périodes précédentes, les réfugiés actuels sont présentés comme des profiteurs de l'aide sociale menaçant l'identité nationale, des voleurs d'emplois, des extrémistes religieux voire des terroristes en puissance. Avec un tel récit médiatique, comment s'étonner que les surenchères sécuritaires séduisent les électeurs ?

Ce revirement montre comment le réflexe de repli national s'étend bien au delà de l'extrême droite. À l'exception de Berlin qui propose de faire venir en Europe des centaines de milliers de migrants venus de Turquie, et peut-être de la Suède, aucun gouvernement ne se risque à proposer un assouplissement de la délivrance des visas.

Bien sûr, pour promouvoir une autre politique européenne d'accueil, il faudrait disposer de moyens financiers supplémentaires. On peut les trouver en partie dans la taxation des transactions financières spéculatives opérées à travers les paradis fiscaux et du « trading » à haute fréquence. Cette migration là est bien plus destructrice, car elle contribue à déstabiliser la finance et l'économie mondiale, à détruire les services publics et conduit les peuples à la misère.

**Michel Allombert**

**16 avril 2016**

## Le devoir de solidarité pour les réfugié(e)s et migrants.

Pierrette Thisse est militante du SNES depuis très longtemps et s'est investie dans RESF (soutenu par la FSU) pour la défense des enfants, d'où qu'ils soient. Comme elle dit elle-même, « *il n'y pas d'enfant sans papier, car même si les parents sont sans papier, leur enfant, non ; il reste un enfant comme tous les autres* » Marquée par sa propre enfance, elle est profondément humaniste et fait sienne la Déclaration des droits de l'Enfant de l'ONU de novembre 1959 notamment les articles 4 et 5

*L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.*

*L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.*

Elle a mené à l'automne 2015 une action avec d'autres associations pour permettre d'accueillir des familles albanaises qui vivaient dehors alors qu'il ya des logements vides à Lyon. Voici la lettre qu'elle a envoyée au préfet e un extrait de la réponse du Préfet. Cela se passe de commentaires ...

*Monsieur le Préfet*

*Ma lettre n'arrivera certainement pas jusqu'à vous, interceptée par une armada de cols blancs, dévoués et suspendus comme il se doit à vos actes et à vos paroles.*

*Je ne suis qu'une grand-mère de 75 ans, née dans une cave pendant la guerre à Calais. Mon enfance sans père (prisonnier de guerre, puis résistant), au milieu de ruines, de morts et de chaos, m'a donnée une certaine idée de l'humanité. J'ai eu faim, j'ai eu froid et j'ai eu peur ; aussi, je veux vous dire à quel point je suis écœurée par ce que vous faites vivre à ces enfants du squat de Bron.*

*Le 22 octobre , vous avez mis leurs parents dehors, alors qu'ils sont d'Albanie et deux familles du Kosovo, et que dans ces pays , ils ont connu bien des vicissitudes. Ils ne gênaient personne. Ils n'étaient pas en situation irrégulière puisqu'ils étaient en attente d'une réponse de l'OFPPRA, ou pour certains d'un Appel. La loi (mais qui la fait respecter en ce moment ! ) vous demandait de les loger en attendant le verdict...*

*Il pleut ce soir, ils sont dehors, certains sont petits, quatre, six ans, cela ne vous gêne pas en pensant à eux d'avoir pris une décision aussi inique ? Moi j'ai honte,*

*voyez-vous, honte d'être « Française de souche » et de ne pouvoir rien faire pour ces enfants alors que tant de bâtiment sont vides sur Lyon et que les pères seraient d'accord pour les réhabiliter. J'ai honte de voir les maires des arrondissements de Lyon et de Bron, serviles devant vos décisions pour ne pas vous déplaire, pas un n'aura le courage de trouver une solution, alors que les associations offrent leurs services de garde et de surveillance.*

*Il pleut ce soir sur ces enfants, bonne nuit Monsieur le Préfet.*

*Bien à vous, une grand-mère  
Pierrette THISSE  
le 9 novembre 2015 Lyon*

### Réponse du Préfet du Rhône (extraits)

*Je dois vous rappeler que cette expulsion relève d'une décision de justice. Au nom du respect de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, il est de mon devoir de faire appliquer cette décision..*

*Par ailleurs, je vous informe que les personnes les plus démunies, notamment les familles ayant des enfants de moins de 3ans, ont été prises en charge par les services de direction départementale de la Cohésion sociale.*

### \* Nouvelles lois d'immigration choisie

Le gouvernement vient de faire adopter ne nouvelles lois sur le droit des étrangers. Dans la continuité des lois Sarkozy, le fil conducteur, c'est... l'immigration choisie.

✓ Loi sur l'asile (29 juillet 2015). Les quelques "progrès" sont de fait annihilés par des mesures qui aggravent la situation : extension de la procédure accélérée moins favorable pour traiter la demande, un seul juge au lieu de trois pour statuer sur le recours... En 2015 : 69% des demandes ont été refusées.

✓ Loi sur le droit des étrangers (7 mars 2016) : délivrance de titres de séjour pluriannuels à géométrie variable, remise en cause et retrait possible à tout moment, durcissement des procédures d'éloignement

✓ Loi sur la protection de l'enfance (14 mars 2016) : le recours à des tests osseux pour déterminer l'âge légal des jeunes étrangers est légalisé (art.27).

# Contre "l'immigration choisie" : liberté de circulation

## Les jeunes étrangers, premières victimes

La situation actuelle des jeunes mineurs isolés étrangers (MIE) et des jeunes majeurs s'est encore aggravée ces dernières années. Et les nouvelles lois annoncées dès 2012 et votées ces derniers mois vont toucher durement la jeunesse et assigner les personnels au rôle de délateur.

### Une situation aggravée

Au traumatisme vécu par ces jeunes dans leur pays d'origine, puis, pendant leur voyage pour rejoindre la France, s'ajoute la violence subie ici, violence due au non accueil, ou exercée par l'institution, la police, l'enfermement en centre de rétention, voire en prison. En tant que mineurs, non seulement ces jeunes ne devraient pas être expulsés, mais ils devraient bénéficier de l'aide sociale à l'enfance (ASE) applicable aux mineurs isolés. Or, nombre d'entre eux ne sont pas pris en charge, l'administration multipliant les mesures pour contourner l'obligation de protection.



passer les tests évaluant leur niveau afin de les scolariser. Et, les places dans les structures d'accueil relevant de l'Éducation nationale (UP2A unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) sont de plus en plus réduites.

On propose quasi systématiquement à ces jeunes une "formation" au CEPAJ, un centre privé hors contrat qui reçoit des adolescents en difficulté personnelle, sociale, familiale, scolaire, sur décision administrative de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou sur ordonnance d'un Juge pour enfants. Or, nombre d'entre eux pourraient suivre une scolarité en collège, en lycée ou en lycée professionnel.

Et enfin, aux restrictions de l'Enseignement public, au manque de places dans les classes d'accueil, aux effectifs surchargés, s'ajoutent les lois qui criminalisent ces jeunes.

### Suspicion permanente

À Lyon, la préfecture, la Métropole et le département anticipent même l'application des nouvelles lois\* : depuis des mois, pèse sur les mineurs isolés étrangers, qui devraient être protégés et pris en charge par l'ASE, une suspicion permanente. Accusés d'avoir menti sur leur âge, considérant que les actes de naissance émis par leur pays d'origine ne suffisent pas à prouver leur identité, on fait appel à la justice, au médecin légiste pour effectuer des radiographies des os (par ailleurs jugées non fiables par l'académie de médecine), voire des examens reposant sur une observation de la pilosité, des signes de maturation sexuelle... pour déterminer l'âge légal.

Un nombre toujours plus grand de jeunes sont ainsi criminalisés. Nombre d'entre eux sont dans les classes. Beaucoup se taisent car ils ont peur.

### Que faire ?

Il faut dans un premier temps, apprendre à connaître ces situations, en liaison avec la vie scolaire... Puis discuter avec ces jeunes, gagner leur confiance en se gardant de tout regard inquisiteur, de toute condescendance, de toute attitude caritative. Et la défense de ces jeunes peut s'organiser avec les enseignants et personnels des établissements, la section syndicale, en liaison avec RESF. Notre motivation, c'est le droit à l'enseignement pour tous, quelle que soit l'origine sociale, ethnique, nationale de ces jeunes.

On ne peut assurer leur défense sans se poser aussi la question du combat contre les lois qui limitent le droit de circulation et créent une masse "d'indésirables".

### Le droit à l'enseignement bafoué

De plus, nombre de jeunes mineurs ne sont pas scolarisés. La Mission d'évaluation et d'orientation des MIE (MEOMIE) met beaucoup de temps pour leur faire

### Contre la délation à l'école...

La loi du 14/3/16 instaure un principe de surveillance permanente ; le titre de séjour pourra être remis en cause à tout instant.

Ces contrôles seront facilités avec la levée du secret professionnel pour plusieurs organismes et leur personnel (dont les écoles et universités) qui devront fournir toute information que la préfecture jugera utile pour contrôler la "sincérité et l'exactitude des déclarations et de l'authenticité des pièces" des personnes qui demandent ou renouvellent leur carte de séjour. Les décrets d'application détermineront les peines encourues si un membre du personnel refuse de donner les informations demandées par la préfecture.

Alors, comment assurer la défense individuelle de ces jeunes, comment faire respecter le droit à l'enseignement pour tous sans exiger l'abrogation des lois qui créent les sans papiers (aucun décret d'application des lois votées dernièrement ne doit sortir) ?

### **...et la criminalisation des jeunes**

À Grenoble, le congrès national du SNES a pris position pour l'interdiction des tests osseux et l'abrogation de l'article de la loi qui les légalise. (Voir ci-dessous).

Mais la préfecture fait appel à un autre moyen : elle utilise aujourd'hui le fichier numérisé et centralisé à

l'échelle européenne des visas (visabio) pour criminaliser les jeunes étrangers. Depuis quelques mois, en toute connaissance de leur situation de "mineurs isolés", l'administration fait peser sur eux une suspicion systématique, multiplie les condamnations et les expulsions sous prétexte que ces mineurs ont utilisé un faux passeport pour voyager.

Le gouvernement reconnaît l'existence de trafics de visas. Mais quelle est l'origine de cette situation ? La politique du gouvernement qui ferme les frontières, limite l'attribution de visas et même externalise les tâches matérielles du traitement des demandes auprès d'entreprises privées, lesquelles font payer ce service aux demandeurs, est largement responsable de cette situation.

**Nous devons considérer que ce qui prime, c'est la situation de jeune isolé, de mineur, de lycéen, de réfugié et qu'en aucun cas ces jeunes ne doivent être condamnés ni expulsés. Ils doivent être régularisés.**

*Hélène Bertrand, 20 avril 2016  
SNES, militant à RESF Collectif jeunes 69*

## **Pour une France ouverte qui accueille les migrants et combat le racisme**

(Extrait du texte voté au congrès de Grenoble 30/03/16).

Le dérèglement climatique, les conflits armés, la misère économique dont sont responsables en partie les pays du Nord, ont contraint des milliers de migrant-e-s à risquer la mort sur le chemin de l'exil pour fuir leur pays. La France a le devoir d'organiser leur accueil dans de bonnes conditions et dans le respect de la dignité humaine, à l'opposé des conditions de vie inacceptables dans « la jungle de Calais » pour lesquelles elle a été condamnée, d'autant plus qu'elle a ratifié les textes internationaux de défense des droits de l'homme. C'est dans le cadre de l'UE qu'une politique d'accueil des migrant-e-s doit être organisée [...]. Le SNES-FSU rappelle que c'est au gouvernement français de prendre ses responsabilités et d'offrir des conditions d'accueil humaines et dignes aux réfugié-e-s.[...].

Le SNES-FSU revendique la libre circulation et la possibilité pour les migrant-e-s de déposer leur dossier de réfugié-e-s dans le pays de leur choix, le maintien de la carte de séjour de dix ans et l'extension du nombre de bénéficiaires (abrogation des accords de Dublin).

Il dénonce l'accord entre l'Union Européenne et la Turquie pour bloquer l'afflux de réfugié-e-s en direction de l'Europe. Il continue de s'opposer à la logique d'une Europe forteresse érigeant des murs autour d'elle pour s'isoler (Frontex...).

Il refuse le rôle de délateurs que la loi assigne aux enseignants en leur demandant de dénoncer les élèves sans-papiers et leurs familles et l'enfermement des mineurs en centre de rétention.

Le SNES-FSU demande que l'article, donnant la possibilité d'ordonner des tests osseux pour déterminer si un jeune étranger sans famille est majeur ou mineur soit abrogé et que la justice ne fasse plus appel à ces tests pour priver un-e jeune de la protection qui lui est due, ou l'empêcher de poursuivre des études. Les tests osseux sont une atteinte à la dignité humaine.

La France doit appliquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans ses quatre principes pour toute décision administrative concernant les mineurs isolés (prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance notamment).

Le SNES-FSU réaffirme que l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur. Il défend le droit pour les mineurs étrangers à poursuivre leur scolarité au-delà de l'âge de la majorité afin de leur permettre de s'insérer professionnellement. Le SNES-FSU continue de demander que les jeunes scolarisé-e-s adultes soient régularisé-e-s

Depuis le 9 mars, dans la rue, en réunions intersyndicales..., les retraité-e-s ont été au cœur de l'« intergénérationnel » contre cette vision qui veut opposer les générations en stigmatisant les retraités comme des privilégiés. Il ne s'agit pas de prendre aux retraités sous prétexte de « donner » un peu plus aux jeunes. Jeunes et retraités l'ont bien compris qui manifestent et se retrouvent ensemble dans la rue ou à Nuit Debout.

Le 10 Mars, à l'appel de l'intersyndicale, la mobilisation des retraités pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat (pension augmentée de +0.1% au 1<sup>er</sup> octobre 2015 !) a été plus forte que les précédentes, appuyée par de nombreuses initiatives locales en intersyndicale le même jour (distribution de tracts, audiences etc.) relayés par la presse locale.

La poursuite de l'action est une évidence : c'est la conclusion de l'intersyndicale réunie le 12 avril qui prévoit plusieurs points d'étape avant l'été.

Michel Sapin, ministre des finances a, enfin, répondu à la demande d'audience formulée sur les mesures fiscales qui aggravent la situation des retraité-es. : suppression de la demi-part pour les veuves et veufs, imposition de la majoration familiale de 10% pour les retraité-es ayant eu au moins 3 enfants. L'audience est fixée au 3 mai 2016

L'intersyndicale enverra ensuite un courrier aux groupes parlementaires pour exposer la réponse du ministre et nos revendications. Cette initiative pourrait servir de base à la **journée nationale de mobilisation du 9 juin** : les intersyndicales, dans les départements, décideront des modalités de l'action : rassemblements, manifestations, conférences de presse, audiences chez les élu-es...

L'intersyndicale a décidé de créer un **groupe de travail** sur la mise en place de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement). Nous avons souligné l'insuffisance de la loi, mais il est fort regrettable que les rares mesures positives mises en place, tardent à être effectives. C'est le cas de l'augmentation de l'APA et de la création du droit au répit pour les aidant-es. Si leur mise en application est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2016 (*décrets parus*), elle se heurte aux problèmes de financement et de manque de personnels dans

les départements qui doivent mettre en œuvre cette mesure. Quand la loi va-t-elle être effective totalement ? Le retard est important puisque nombre de décrets ne sont pas parus, notamment ceux qui concernent la gouvernance. La FSU revendique sa place dans les instances nationale et départementales. C'est ce qu'elle redira à Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux Personnes Agées le 17 mai 2016.

A la rentrée, l'intersyndicale entend bien poursuivre **l'action sur le pouvoir d'achat**, et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre, date officielle de revalorisation des pensions. Les modalités restent à définir : l'idée serait d'adresser une lettre ouverte des 9 organisations avec l'idée de toucher surtout la presse écrite nationale et locale. Il s'agira de développer les questions qui impactent le pouvoir d'achat des retraité-es, les perspectives étudiées dans les rapports officiels et nos revendications.

Les retraité-es ne vont donc pas chômer ces jours car ils participeront aussi aux actions inter professionnelles contre la loi travail et contribueront à faire du 1<sup>er</sup> mai un grand rendez-vous social.

**Marylène Cahouet**



## Elections internes du SNES du 2 au 26 mai 2016

La FSU et le SNES ont un fonctionnement inédit que n'ont pas d'autres syndicats. Elles maintiennent un droit de tendance pour faciliter les débats. Chaque tendance apporte au débat en appuyant plus sur certains aspects et de ces débats parfois vifs, se dégagent des synthèses partielles ou totales qui permettent à chacun de se retrouver dans l'unité du syndicat avec toute sa diversité. Ainsi sommes nous unis dans l'action en acceptant nos différentes sensibilités.

Alors lisez les textes d'orientation et votez toutes et tous. Cette participation massive est garante d'un lien entre syndiqué(e)s et élu(e)s syndicaux. Elle montre ainsi notre force.

### Comment voter ?

- Je choisis mon vote sur la feuille de vote insérée dans le bulletin (attention ! il y a plusieurs votes : académique départemental...)
- Je la glisse dans une enveloppe blanche anonyme. Je glisse cette enveloppe de vote dans une autre enveloppe où j'écris dans un coin **nom prénom, département, Retraité(e) et signature**
- Je mets le tout dans une grande enveloppe que je timbre et que j'envoie au SNES, 16 Rue d'Aguesseau à Lyon, ou je viens déposer mon vote dans l'urne spéciale « Retraité(e)s » sur place rue d'Aguesseau.
- **Cela avant le 22 mai 2016 (Attention aux délais postaux !)**

Vous recevrez par courrier un kit complet pour voter

**AG SNES FSU jeudi 26 mai**  
**De 9h 30 à 12 heures**  
**bourse du travail salle E**  
**« les discriminations**  
**syndicales aujourd'hui »**  
avec (sous réserve)

*Un responsable syndical CGT interviendra en parlant de grands conflits Air France Good Years sur la criminalisation syndicale dans la région : les 5 de Roanne, Pierre Coquan (responsable UD CGT)*

***Dominique Rols) (inspecteur du travail (SNUTEFI/FSU) montrera qu'il y a des discriminations moins visibles, mais constantes depuis quelques années contre les militant(e)s syndicalistes (harcèlement, mise au placard, changement de postes, blocage de carrière...) en prenant l'exemple de l'inspectrice du travail d'Annecy sanctionnée. Il fera le lien avec la loi El Khomri sur les licenciements au nom de la compétitivité, qui peuvent autoriser des discriminations "légales" sur celles et ceux qui résistent,***

***Marylène Cahouet (SNES- FSU) interviendra sur l'Observatoire des discriminations dont fait partie la FSU***

**AG sfr-FSU jeudi 19 mai**  
**De 9h 30 à 12 heures**  
**bourse du travail salle E**

**« Quelle réforme fiscale pour financer une politique sociale ? »**

avec

**Daniel Rallet:**

- ◆ CAN SNES secteur retraités
- ◆ élu à la CE nationale de la FGR-FP au titre du SNES
- ◆ représente la FSU au Bureau d'ATTAC

*Dans nos textes de Congrès, nous affirmons que nous voulons une réforme fiscale, promise par François Hollande et qui n'a pas été faite*

*Daniel montrera comment, avec une vraie réforme fiscale qui prend l'argent où il est, et qui le redistribue, avec un véritable impôt progressif, avec un contrôle plus fort de l'évasion fiscale, on peut financer des retraites et une véritable protection sociale.*

Après le débat, nous pourrions partager un repas commun dans un bistro du coin

**s'inscrire en écrivant au SNES avant le 24 mai, ou par mail au [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu) en précisant : repas AG retraités**